

Assemblée générale de Scor

30 juin 2021



[avis de convocation](#)



[résultat des votes](#)



[rediffusion de l'AG](#)



[suivi des AG par l'IFA](#)

L'ASSEMBLÉE A APPROUVÉ L'ENSEMBLE DES RÉOLUTIONS

MODALITÉS

- Huis-Clos
- Retransmission en direct et différé
- Possibilité de poser des questions en direct



QUORUM
71,20%

COMPOSITION DU CONSEIL

VOTES 2021

Renouvellement de Monsieur Denis Kessler en qualité d'administrateur de la Société
91,27%

Renouvellement de Monsieur Claude Tendil en qualité d'administrateur de la Société
76,93%

Renouvellement de Monsieur Bruno Pfister en qualité d'administrateur de la Société
80,95%

Nomination de Madame Patricia Lacoste en qualité d'administrateur de la Société
99,51%

Nomination de Monsieur Laurent Rousseau en qualité d'administrateur de la Société
99,54%

Ratification de la cooptation de Monsieur Adrien Couret en qualité d'administrateur de la Société
99,91%

AUTRES MEMBRES

Fabrice Brégier, Laurent Burns Carraud, Fiona Camara, Adrien Couret, Denis Kessler, Vanessa Marquette, Bruno Pfister, Augustin de Romanet, Thomas Saunier, Kory Sorenson, Claude Tendil, Natacha Valla, Wang Zhen et Fields Wicker-Miurin

STATISTIQUES POST-AG

43% d'administratrices	13% d'administrateurs représentant les salariés	79% d'administrateurs indépendants	36% d'administrateurs étrangers	54 ans d'âge moyen
----------------------------------	---	--	---	------------------------------

RÉMUNÉRATION

SAY ON PAY EX-POST

PDG
→ **55,57%**

SAY ON PAY EX-ANTE

PDG
→ **63,15%**

Administrateurs
→ **99,09%**

3 RÉOLUTIONS APPROUVÉES A MOINS DE 80%

- N°5 (AGO): Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Denis Kessler, président et directeur général (55,6% de vote favorable)
- N°8 (AGO): Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Denis Kessler à raison de son mandat de président et directeur général en application de l'article L. 22-10-8 II du code de commerce (63,1% de vote favorable)
- N°10 (AGO): Renouvellement de Monsieur Claude Tendil en qualité d'administrateur de la Société (76,9% de vote favorable)

© Copyright Institut Français des Administrateurs (IFA)
Date de publication : Juillet 2021

Tous droits réservés. Toute reproduction même partielle sous tout format est interdite sans l'autorisation de l'Institut Français des Administrateurs.